

OBJET : DEMANDE DE PRIME D'ADOPTION

Madame, Monsieur,

Ces documents vous permettent de demander les allocations familiales si vous êtes :

- salarié (ou fonctionnaire)
- indépendant
- chômeur
- invalide
- pensionné

Qui peut demander les allocations familiales ?

La prime d'adoption peut être demandée par l'adoptant(e) même ou par son conjoint ou partenaire.

Quand devez-vous introduire un formulaire de « demande de prime d'adoption

Il n'est généralement pas nécessaire d'introduire un formulaire de demande. Vous pouvez aussi demander la prime d'adoption par téléphone ou par e-mail. Envoyez en tout cas une copie de la requête en adoption ou de l'acte d'adoption (éventuellement signé à l'étranger).

Dans de nombreux cas la caisse d'allocations familiales examine spontanément votre droit sur la base des informations qu'il reçoit de la Banque-carrefour de la sécurité sociale, d'un autre organisme d'allocations familiales ou d'une caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.

En remplissant un formulaire de demande, vous pouvez cependant accélérer l'enquête quand la caisse d'allocations familiales ne dispose pas de toutes les informations (arrivée en Belgique, etc.). Dès lors, renvoyez le plus rapidement possible le formulaire de demande que vous avez reçu de la caisse d'allocations familiales. Communiquez toujours les informations complémentaires que la caisse d'allocations familiales vous demande.

Conditions?

- En cas d'adoption **en Belgique**, une requête en adoption doit être déposée au tribunal.
- En cas d'adoption **à l'étranger**, un acte d'adoption doit avoir été signé à l'étranger. En outre, si l'enfant est mineur le tribunal belge doit avoir établi l'aptitude à adopter.
- L'enfant doit faire partie du ménage de l'adoptant en Belgique.
- Si l'enfant est âgé de plus de 18 ans, il doit encore poursuivre des études, travailler sous contrat d'apprentissage ou être inscrit comme demandeur d'emploi. Pour les enfants handicapés jusqu'à 21 ans, une prime d'adoption peut également être payée.
- Une seule prime d'adoption peut être payée par ménage pour un même enfant.
- De plus, l'allocation de naissance et la prime d'adoption ne peuvent pas encore avoir été payées à l'adoptant ni à son conjoint ou partenaire pour cet enfant.

Qui reçoit la prime d'adoption ?

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant. Les époux ou partenaires qui ont adopté ensemble un enfant peuvent déterminer eux-mêmes lequel des deux recevra la prime.

Si aucune décision n'est prise ou s'il existe un litige, la prime est payée :

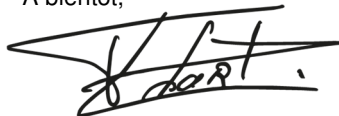
- à la femme, lorsque les partenaires sont de sexe différent.
- à l'aîné des deux conjoints ou partenaires du même sexe.

Des questions ?

Des questions ?

Prenez contact avec un de nos conseillers. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site **Camille.be** (rubrique « contact »).

À bientôt,



Vincent Edart
Directeur



OBJET : DEMANDE DE PRIME D'ADOPTION

A nous renvoyer :

- par voie postale à Camille, chaussée de Marche 637, B-5100 Namur - Wierde
- par e-mail via bonjour@Camille.be

PARTIE 1 : à compléter par le demandeur

1. Renseignements personnels vous concernant

Nom et prénom :
(pour les femmes : nom de jeune fille)
Date de naissance et sexe : né(e) le/...../..... homme femme
Numéro national et nationalité : N° National..... Nationalité.....
(si vous le connaissez)
Rue et numéro :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone. :
Adresse e-mail :

2. Votre situation professionnelle actuelle

Votre êtes... (si d'application) : pensionné
Joignez une copie de votre brevet de pension
ou de la notification de votre pension.
 handicapé(e) à 66 % au moins depuis le :/...../.....
Reconnu(e) par (nom et prénom de l'institution) :

Votre **employeur** *(votre dernier employeur si vous ne travaillez pas pour le moment)* ou **caisse d'assurances sociales**.
Nom :
Adresse :

3. Situation professionnelle actuelle de votre conjoint /partenaire

Votre conjoint/partenaire (si d'application) : travaille pour une organisation internationale (institutions européennes, OTAN, etc.)
 travaille à l'étranger; pays
 perçoit des prestations sociales de l'étranger
 est sans profession

4. L'enfant pour lequel vous demandez une prime d'adoption

Nom et prénom de l'enfant:
Lieu et date de naissance :
Numéro national et nationalité :
(voir au dos de la carte d'identité)
Faites partie du ménage depuis le :/...../.....
Acte d'adoption signé le :/...../.....

5. Quel document devez-vous envoyer ?

Pour une adoption en Belgique ⇨ Joignez une copie de la requête en adoption que vous avez déposée au tribunal
Pour l'adoption d'un enfant mineur à l'étranger ⇨ Joignez une copie de la constatation de l'aptitude à adopter établie par le tribunal belge de l'acte d'adoption étranger
Pour l'adoption d'un enfant majeur à l'étranger ⇨ Joignez une copie de l'acte d'adoption étranger

6. Allocation de naissance ou prime d'adoption déjà payées ?

L'allocation de naissance ou une prime d'adoption ont-elles déjà été payées pour l'enfant, à vous-même ou à votre conjoint ou partenaire ? non
 oui, par (nom et adresse de l'organisme)
Numéro de dossier

7. Adoption par les deux conjoints ou partenaires

Si vous avez adopté l'enfant avec votre conjoint ou partenaire, indiquez ici lequel de vous deux souhaite recevoir la prime d'adoption

Pour une adoption en Belgique ⇨ La personne dont le nom est mentionné ici indique à la page 3 son numéro de compte bancaire

8. Signature

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

Je joins annexes.

Date :/...../.....

La conjoint/partenaire du demandeur ne doit signer que si les deux personnes ont adopté l'enfant

Signature du demandeur

Signature du conjoint/partenaire

PARTIE 2 : paiement de la prime d'adoption

La prime d'adoption est payée à la personne qui a adopté l'enfant.
Elle peut être versée sur un compte bancaire ou payée par chèque circulaire.
Le versement sur un compte bancaire est plus facile, plus sûr, et il est gratuit.

*Pour les femmes mariées:
nom de jeune fille*

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal et localité :

Téléphone :

Adresse e-mail :

*Voir au dos de la carte
d'identité*

Numéro du Registre national :

Je demande que ma prime d'adoption soit versée sur le compte (le numéro figure sur vos extraits de compte)

IBAN

BIC

Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et donne l'autorisation à ma Caisse d'allocations familiales de contrôler les données auprès de ma banque. Je m'engage à avertir immédiatement ma caisse d'allocations familiales si je n'ai plus accès aux allocations familiales sur le compte. Dans ce cas, je renseigne un nouveau numéro de compte.

Date :/...../..... Signature

Important !

Si après le contrôle auprès de votre banque, il apparaît que le numéro de compte indiqué n'est pas à votre nom, la caisse d'allocations familiales vous demandera de lui indiquer un autre numéro de compte dont vous êtes le (co-)titulaire.